

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/06/2010

Réception par le Prefet : 28/06/2010

Publication : 02/07/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2010-2-4-8

Séance du vendredi 25 juin 2010

### **SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES AU CAPITAL DE COLMAR HABITAT**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2004/IV-403/3 du 5 novembre 2004 relative à la délégation de compétence dans le domaine du logement,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité du 2010,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

-

- ❖ Autorise, le Président du Conseil Général à souscrire 250 parts sociales à 20 € soit 5.000 € au capital de Colmar Habitat et à signer la déclaration d'adhésion correspondante,
- ❖ inscrit 5 000 € en autorisation de programme H321 « logement » et en crédits de paiement en chapitre 26, nature 261 fonction 72, titres de participation.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Liste des Sociétaires N° 2010

**DECLARATION D'ADHESION**

*Le soussigné déclare son adhésion avec 250 parts sociales à*

***COLMAR HABITAT HLM***

*à 68000 COLMAR, dans laquelle la responsabilité des sociétaires est limitée à la somme de 5000 €, montant de 250 parts sociales souscrites.*

*Colmar, le*

***NOM : Conseil Général du Haut Rhin***

***Profession : Etablissement Public***

***Adresse : 100 Avenue d'Alsace – B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX***

*Signature :*